

Comprendre facilement le droit

Le droit notre passion!!! Par Maixent Pierre César Bado

MÉTHODOLOGIE JURIDIQUE

Le cas pratique ou la consultation juridique

Date: 22 Juin 2019 Author: Maixent Pierre César Bado □ **2 Commentaires**

Le cas pratique et ou la consultation juridique est un exercice dans lequel il est demandé de donner un avis juridique sur une question donnée. On demande au consultant de trouver la solution imposée par le problème droit en cherchant les règles applicables comme si l'on était un juge. Comme son nom l'indique, il s'agit de cas pratique ou il n'est plus question d'opinion personnelle, mais d'une opinion justifiée par les règles de droit applicables aux faits soumis à l'appréciation du consultant.

Cependant, le consultant doit prendre partie, c'est-à-dire qu'il doit dire si l'acte est licite ou illicite, quel est le meilleur moyen d'obtenir le résultat recherché, si l'action en justice que projette son client a des chances de prospérer.

Pour y parvenir, on procède en deux phases : La préparation(I), puis la construction(II).

Préalables

L'objectif d'un cas pratique est d'apprécier l'aptitude de l'étudiant au raisonnement juridique et à l'application concrète de ses connaissances. Le cas pratique est l'application juridique du syllogisme.

Exemple de syllogisme :

« En vertu de l'article 337 du code des personnes et de la famille, la communauté se dissout par le décès de l'un des époux. (Majeure). En l'espèce, Madame Ouoro, épouse de Monsieur Ouoro, est décédée le 22 décembre 2016 (mineure), Donc la communauté des époux est dissoute depuis le 22 décembre 2016 (conclusion).

Il existe deux types de cas pratique : *fermé et ouvert*.

Dans le cas pratique fermé, les questions sont relativement nombreuses et précises. Ce qui exige une réponse directement aux questions telles que posées sans faire un plan ni une introduction. En fait, il s'agira pour l'étudiant de répondre directement tout en appliquant le syllogisme.

Quant au cas pratique ouvert, par opposition à celui fermé, la question posée est vague (en général une seule question) et c'est à l'étudiant d'analyser les faits et trouver les différentes questions de droit que le cas soulève. Ici, l'introduction et un plan bien détaillé sont nécessaires.

Quelques conseils pour la suite :

Ne soyez pas l'étudiant :

- Affolé par un énoncé un peu embrouillé et qui ne s'aperçoit pas que le cas pratique pose une question qu'il connaît bien*
- Qui assène des réponses sans les justifier*
- Qui récite son cours sans proposer aucune solution nette*
- Qui conclut que les parties peuvent régler le problème par un arrangement amiable*

Maintenant entamons la méthodologie du cas pratique et ou de la consultation...

I. Les étapes de la préparation du cas pratique ou la recherche de la solution.

Le cas pratique est un exercice de précision qui exige la rigueur, le sang-froid et une attention soutenue. La préparation exige deux démarches complémentaires à savoir l'analyse des faits(A) et la qualification juridique (B).

A. L'analyse des faits

Un cas pratique est un exposé de faits qui doivent être connus et analysés. Cela requiert :

- Plusieurs lectures du sujet pour mieux saisir les faits ;
- La schématisation chronologique des événements ;
- Le résumé clair des faits constants ;
- L'identification des questions juridiques posées ou des points de droit soulevés par les faits.

Munis de ces éléments de compréhension, on peut alors procéder à la qualification juridique des faits.

B. La qualification juridique des faits

La motivation des réponses consiste à confronter les circonstances de faits aux règles du droit afin de trouver la solution. Cette opération s'appelle la qualification juridique des faits. Qualifier, c'est nommer en termes juridiques des faits ou une situation en les exprimant en termes juridiques et abstraits afin de les rattacher à la réglementation en vigueur. Le lexique des termes juridiques définit la qualification juridique comme étant une « opération de l'intelligence consistant à rattacher un acte, un fait, une situation juridique à un groupe déjà existant (concept juridique, catégorie, institution) »

La qualification juridique des faits est une opération essentielle en matière de consultation juridique, car c'est elle qui permet d'exposer la situation juridique sur laquelle l'on va porter le raisonnement pour trouver la solution.

Si la question est déjà formulée en termes juridiques, le travail consiste à rappeler cette qualification et à la préciser davantage. Par exemple, la vente est-elle annulable ? il suffit de préciser les conditions de nullité.

Par contre si la question est formulée de manière vague et large, il faudra procéder à la qualification juridique par le procédé du rattachement. Par exemple, par quels moyens ou quelle action dispose X pour obtenir satisfaction ?

La qualification juridique s'ouvre sur les règles juridiques applicables :

- Identifier les règles juridiques applicables aux faits exposés (loi, jurisprudence, principes de droit)
- Vérifier que les conditions d'applications des règles juridiques coïncident exactement avec les circonstances de l'énoncé ;
- Vérifier que les effets juridiques conduisent au résultat recherché.

Enfin la qualification juridique aboutit à l'annonce des solutions possibles. En rappel, la qualification permet de traduire une situation donnée en langage juridique : on traduit/transforme les termes du langage courant en langage juridique, c'est-à-dire à la formulation d'un problème juridique de manière abstraite, précise et claire (à l'image du problème juridique dans le cadre du commentaire d'arrêt).

La dernière étape consiste à appliquer au cas d'espèce le droit positif ou les règles juridiques. On applique les règles juridiques au cas d'espèce. Les solutions doivent être nettes et précises.

En définitive, la résolution d'un cas pratique se réalise par une qualification des faits (1ère étape) suivie d'une précision des règles applicables au problème juridique identifié (2è étape) et débouche sur une solution possible (3è étape) dans une opération de syllogisme juridique.

II. La construction de la consultation

La construction d'une consultation juridique débute par la rédaction d'une introduction(A) débouchant sur la construction du corps de la consultation(B).

A. La rédaction de l'introduction

L'introduction d'un cas pratique obéit à un formalisme simple. Elle doit :

- Situer le sujet parmi les disciplines de droit ou le thème général ;
- Exposer les faits constants de manière chronologique et en procédant à leur qualification juridique ;
- Formuler juridiquement les questions posées ou poser le problème juridique ;
- Préciser les points faisant l'objet d'avis, puis annoncer le plan.

B. La construction du corps de la consultation

Le cas pratique n'exige pas forcément un plan formalisé comme en matière de dissertation. Le plan est souvent dicté par les questions posées.

De ce fait, si la consultation est fermée, c'est-à-dire qu'elle comporte des questions posées, il suffit de répondre suivant l'ordre des questions posées par le cas. Si par contre, la consultation est ouverte, c'est-à-dire que la question est générale (que pensez-vous ? éclairez le ?), on peut alors établir un plan de réponse, mais pas forcément en donnant des titres et des sous-titres à chaque partie abordée.

Cependant, dans tous les cas la résolution du cas se réalise par un raisonnement syllogistique qu'il faut impérativement respecter :

1. La question juridique posée par les faits relève de telle règle dont les conditions d'applications sont les suivantes : qualification juridique des faits.
2. Or, vu les éléments de faits qui ont été exposés, ces conditions sont ou ne sont pas réalisés en l'espèce : règles applicables ou exposé du droit positif ;
3. Donc, la règle s'applique effectivement ou non à la situation présentée et cela à des conséquences que voici pour le demandeur d'avis : solution (solution au problème juridique et solution au cas d'espèce).

Alors vous aurez compris, là réside le secret de la réussite d'un cas pratique ou d'une consultation. **La motivation est le cœur de cet exercice juridique** et pour une motivation réussie, il faut que ces trois éléments y figurent : La qualification juridique ; Les règles applicables ; la solution.

La conclusion

Contrairement au cas pratique dont la conclusion est facultative, la consultation exige obligatoirement une conclusion. Il ne s'agit pas de résumer les développements précédents, mais d'indiquer de façon claire et ferme les résultats d'un travail de réflexion. La

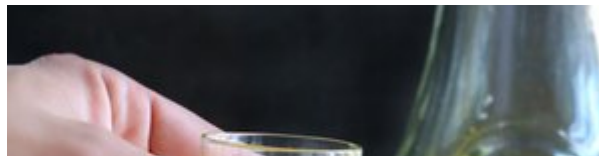
conclusion est à la consultation ce que le dispositif est à la décision de justice.

Source : Isabelle Defrénois-Souleau, je veux réussir mon droit, édition 2016

Dr Diassibo Thomas Yonli, Cours de méthodologie juridique, édition 2016



REPORT THIS AD



1 tasse avant de dormir fait
perdre jusqu'à 23 kg en 11
jours

FRUTHIN

REPORT THIS AD

◀ BURKINA FASO ◀ CONSULTATION JURIDIQUE ◀ DISSERTATION ◀ DISSERTATION JURIDIQUE ◀ DROIT
AFRIQUE ◀ DROIT BURKINABÈ ◀ PROBLÈME JURIDIQUE ◀ SYLLOGISME



Publié par Maixent Pierre César Bado

Juriste étudiant en droit option privée, passionné du droit et des nouvelles technologies, démocrate et président de la cellule OHADA de l'USTA, je vise par ce blog à transmettre mes connaissances, analyses et réflexions... En un mot, c'est ma modeste contribution pour rendre le droit accessible à tous!!! N'hésitez pas à revenir, commentée et partagez le lien du blog. Des préoccupations particulières, n'hésitez pas à me contacter. Cordialement ! Voir tous les articles par Maixent Pierre César Bado

2 commentaires sur « Le cas pratique ou la consultation juridique »

Ajouter un commentaire

1. Sankara dit :

13 Juil 2019 à 19:11

Bravo Mr BADO, merci de mettre ce blog à la disposition de tous les amoureux du droit. Je pense bien que c'est déjà un succès.

#Thierry SANKARA

Réponse

1. Maixent Pierre César Bado dit :

15 Juil 2019 à 11:08

Merci grandement Sankara. Nous comptons sur votre soutien et espérons être à la hauteur de vos attentes...

Cordialement

Réponse

Ce site utilise Akismet pour réduire les indésirables. En savoir plus sur la façon dont les données de vos commentaires sont traitées.

© 2019 COMPRENDRE FACILEMENT LE DROIT

